

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de présenter, sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, et sur le point où en est leur examen à la date du 12 février 1949, l'exposé succinct que voici :

1. Question iranienne (voir document S/1184);
2. Accords spéciaux prévus à l'article 43 et organisation des forces armées mises à la disposition du Conseil de sécurité (voir document S/1134);
3. Règlement intérieur du Conseil de sécurité (voir document S/1184);
4. Statut et règlement intérieur du Comité d'état-major (voir document S/1134);
5. Réglementation et réduction générale des armements et renseignements sur les forces armées des Nations Unies (voir document S/1134).

Par lettre en date du 14 janvier 1949, le Secrétaire général a transmis au Conseil de sécurité la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à sa 163ème séance, le 19 novembre 1948, et qui a pour objet l'interdiction de l'arme atomique et la réduction d'un tiers des armements et des forces armées des membres permanents du Conseil de sécurité (document S/1215); cette lettre a été examinée par le Conseil, à ses 407ème et 408ème séances.

A la 407ème séance, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présenté un projet de résolution (document S/1245/Rev.1) qui traite également de cette question.

A la 408ème séance, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté un projet de résolution (document S/1248) recommandant que la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 novembre 1948

(document S/1215) soit transmise à la Commission des armements de type classique pour que suite soit donnée aux dispositions de ladite résolution.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a également présenté un projet de résolution proposant que le projet de

RECEIVED

14 Feb 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES

résolution de son gouvernement (document S/1245/Rev.1) soit transmis, accompagné de la résolution de l'Assemblée générale (document S/1210), à la Commission des armements de type classique, et séparément à la Commission de l'énergie atomique de l'Organisation des Nations Unies.

Les votes sur les projets de résolution soumis au Conseil ont donné les résultats suivants :

- Le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique (document S/1243) a été adopté par 9 voix contre zéro et 2 abstentions;
- Le projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (document S/1246/Rev.1) a été repoussé par 3 voix (Union des Républiques socialistes soviétiques, République socialiste soviétique d'Ukraine) contre zéro et 9 abstentions;
- Le projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (document S/1249) a été repoussé par 3 voix contre zéro et 6 abstentions;

6. Désignation d'un gouverneur du Territoire libre de Trieste (voir aussi le document S/1184) :

Le document ci-après concernant cette question a été remis aux représentants des états membres au Conseil de sécurité :

A) Document S/1251

Lettre en date du 8 février 1949 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, au sujet de la désignation du gouverneur du Territoire libre de Trieste.

7. Question égyptienne (voir document S/1184) :

8. Question indonésienne (voir aussi les documents S/1184 S/1211 S/1256 S/1237 et S/1244) :

Les documents ci-après concernant cette question ont été remis aux représentants des états membres du Conseil de sécurité :

A) Document S/1250

Lettre en date du 9 février 1949 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République d'Indonésie, au sujet de la question indonésienne;

B) Document S/1253;

Lettre en date du 1er février 1949 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, transmettant un mémorandum du Président de la délégation de la République d'Indonésie indiquant la position prise par les républicains en ce qui concerne l'action militaire entreprise en Indonésie et les controverses entre le Gouvernement néerlandais et le Gouvernement de la République;

C) Document S/1254;

Lettre en date du 1er février 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie, transmettant un rapport du Président de la délégation de la République d'Indonésie sur les conditions d'internement des chefs républicains à Banka du 16 au 24 janvier 1949.

9. Procédure de vote au Conseil de sécurité (voir document S/1124) :
10. Procédure de mise en application des Articles 37 et 38 de la Charte concernant les îles du Pacifique placées sous la tutelle stratégique des États-Unis d'Amérique (voir document S/1126) :
11. Demande d'admission (voir aussi les documents S/1124 et S/1244) :

Le document ci-après concernant cette question a été remis aux représentants des États membres au Conseil de sécurité :

A) Document S/1247

Télégramme en date du 9 février 1949 adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

12. Question palestinienne (voir aussi les documents S/1124, S/1217, S/1227, S/1277 et S/1244) :

Les documents ci-après concernant cette question ont été remis aux représentants des États membres au Conseil de sécurité :

A) Document S/1245

Télégramme en date du 6 février 1949 adressé au Secrétaire général par le Médiateur par intérim;

B) Document S/1255

Télégramme en date du 11 février 1949 adressé au Secrétaire général par le Médiateur par intérim et transmettant un rapport relatif à des envois de vivres et de produits pharmaceutiques

à destination d'Al Faluja.

13. Question Inde-Pakistan (voir les documents S/1104 et S/1017);
14. La situation en Tchécoslovaquie (voir document S/1104) :
15. Question du Territoire libre de Trieste (voir les documents S/1104 et S/1044):
16. Question du Hyderabad (voir document S/1104) :
17. Notifications de même teneur en date du 29 septembre 1948, faites au Secrétaire général par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la République française et du Royaume-Uni (voir document S/1104) :
